



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

Séance du 08 octobre 2026

Délibération N° 08-08-2026

Date de
convocation :
02 octobre 2026

Date d'affichage :
12 octobre 2026

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Objet :

Approbation de
la Charte du
Grand Site de
France Dunes
Sauvages de
Gâvres à
Quiberon

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de septembre, à dix-neuf heures, le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Erwan DELSAUT.

Etaient présents : Mme Florence BAUDRY, Monsieur Guillaume BEDIN, Mme Sophie BELLAY, M. Philippe BELZ, Mme Stéphanie CAMBON, M. Philippe DELHAYE, M. Erwan DELSAUT, M. Alexandre FERREIRA, M. Angelo GIGLIA, M. Julien GOSSE, Mme Caroline LE BARON, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, M. Eddy LEMAITRE, M. David MARY, Mme Lisa ROBIC, M. Yann ROUMAIN DE LA TOUCHE.

Absents excusés : Laurence MONFORT absente excusée ayant donné pouvoir à Mme Caroline LE BARON, M. François CEBRON de LISLE absent excusé ayant donné pouvoir à M. Alexandre FERREIRA, Mme Christine HOCHARD

Monsieur Eddy LEMAITRE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la démarche de renouvellement du label Grand Site de France, la Charte du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon a été adoptée par le Comité Syndical le 10 juillet 2026. Ce document de référence formalise les valeurs, les engagements et les principes d'action qui guident le Syndicat mixte et ses membres.

Cette charte traduit une ambition commune : préserver durablement les paysages, améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, valoriser le patrimoine et conduire un développement territorial respectueux des équilibres environnementaux, sociaux et économiques.

Afin de confirmer l'engagement collectif des collectivités partenaires, il convient de soumettre cette charte à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Approuve la Charte du Grand Site de France Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon telle qu'annexée ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document y afférent,

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 12 octobre 2026,

Le Maire,
Erwan DELSAUT

